

COMMUNE DE FETIGNY

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL / REVISION

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES Ech 1/5000 FETI 22.04

ENQUETE PUBLIQUE AUX CONDITIONS D'APPROBATION PAR LA DAEC DU 20.06.2018

URBASOL SA ROUTE JO-SIFFERT 4 1762 GIVISIEZ DATE: JUIN 2019

ZONES D'AFFECTATION

- ZCV ZONE DE CENTRE VILLAGE
- ZHM ZONE D'HABITATIONS MIXTES
- ZRMD ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE
- ZRFD ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
- ZACT ZONE D'ACTIVITES
- ZIG ZONE D'INTERET GENERAL
- ZL ZONE LIBRE
- ZPCE ZONE DE PROTECTION DES COURS D'EAU
- ZPN ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE (Zones alluviales)
- AF AIRE FORESTIERE
- ZA ZONE AGRICOLE

MESURES PARTICULIERES

- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER RESIDUEL
- SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES (PPS1/2/3/4)
- BATIMENTS EXISTANTS NON SOUMIS A L'INDICE BRUT D'UTILISATION DU SOL
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL APPROUVE

MESURES DE PROTECTION

- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - HAIES, BOSQUETS
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES ISOLES, VERGERS
- ZONES DE PROTECTION S1/S2/S3 - ZU
- COURS D'EAU
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (tracé exact)
- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU
- Les dispositions de l'article 13 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.
- IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
- PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
- CHEMINS PROTEGES - IMPORTANCE NATIONALE, CATEGORIE 2
- DISTANCE A RESPECTER - CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE EFFECTUEE

INFORMATIONS INDICATIVES

- SITES POLLUES - SITES DE STOCKAGE / AIRE D'EXPLOITATION
- PERIMETRE COMMUNAL

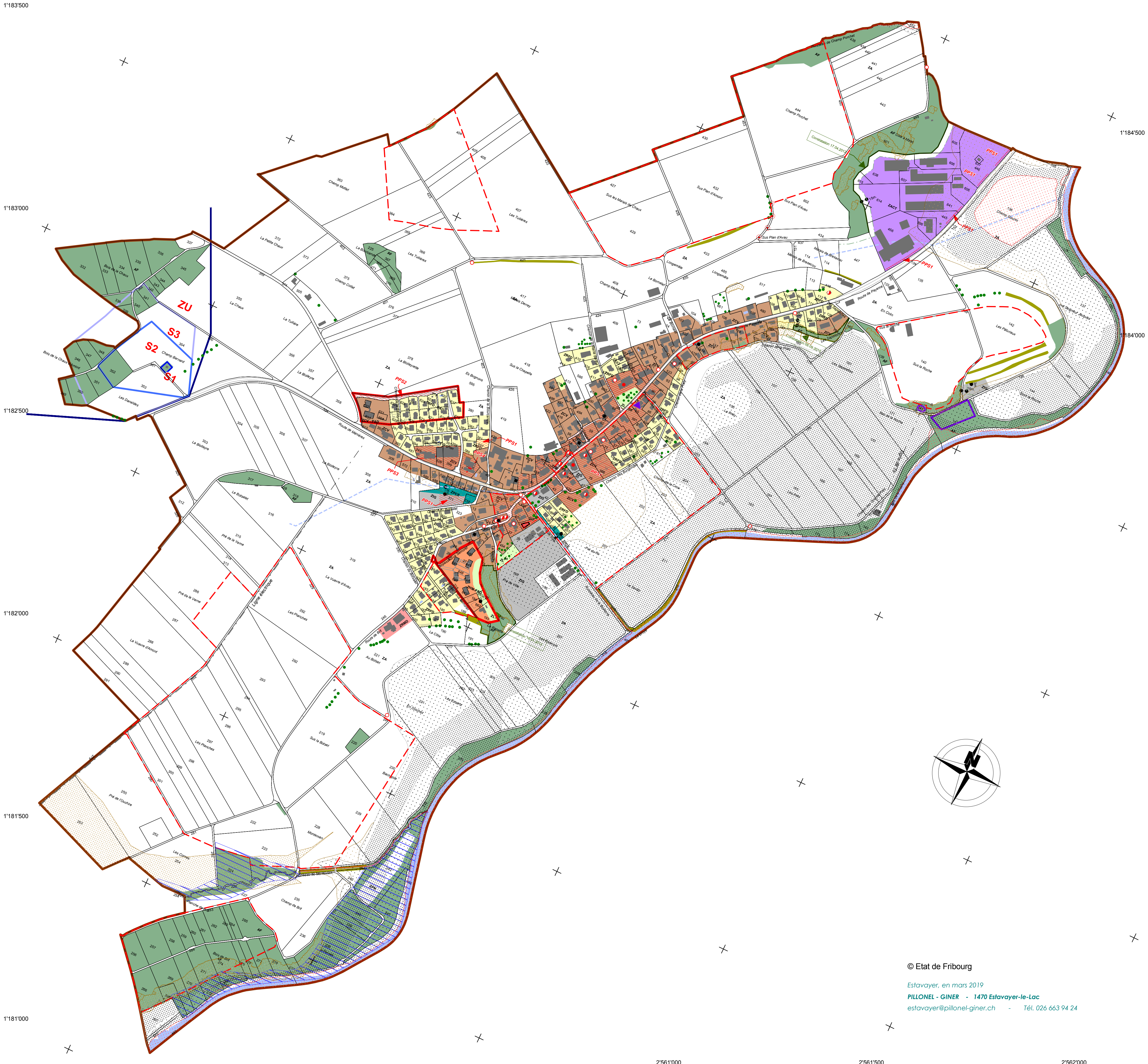
LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
LES DONNEES NUMERIQUES ONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE FETIGNY,
mail:commune@fetigny.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 24 du 14 juin 2019
Adopté par le Conseil communal de la commune de Fétigny, le

La Secrétaire communale : Le Syndic :

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur :



© Etat de Fribourg

Estavayer, en mars 2019

PILLONEL - GINER - 1470 Estavayer-le-Lac

estavayer@pillonel-giner.ch - Tél. 026 663 94 24